

ACTION URGENTE

BÉLARUS. ABANDON DES CHARGES RETENUES CONTRE UN JOURNALISTE

Les poursuites engagées contre Andreï Poczobout dans une seconde affaire ont été abandonnées, de même que le chef d'accusation de « diffamation à l'égard du président du Bélarus ». Cet homme était visé en raison de son travail de journaliste et pour avoir exercé de façon légitime son droit à la liberté d'expression.

Le 15 mars 2013, la Commission d'enquête de la province de Grodno a abandonné les charges retenues contre **Andreï Poczobout**, faute de preuves. Elle a conclu qu'il n'existait aucun élément indiquant que cet homme avait commis une infraction, étant donné que plusieurs spécialistes n'ont pas réussi à déterminer s'il avait calomnié le président bélarussien dans ses articles.

Andreï Poczobout a été interpellé le 21 juin dernier à son appartement à Grodno. Il a été relâché le 30 juin à certaines conditions, comprenant l'interdiction de quitter Grodno, où il vit avec sa famille, ainsi que l'obligation de se présenter aux enquêteurs lorsque ceux-ci souhaitent l'interroger et de se rendre dans un poste de police trois fois par mois. Ces conditions ne sont plus d'actualité et cet homme peut maintenant voyager à travers le Bélarus.

Andreï Poczobout est un correspondant du quotidien polonais *Gazeta Wyborcza* et un éminent défenseur de la minorité polonaise au Bélarus. Il a été inculpé de « diffamation à l'égard du président » en vertu de l'article 367 (2) du Code pénal du Bélarus pour avoir publié 12 articles dans des médias bélarussiens indépendants. Il y évoquait les prisonniers d'opinion détenus dans le pays et critiquait la réaction des autorités face à une vague de manifestations silencieuses organisées de juin à août 2011, pendant lesquelles des personnes se sont réunies en silence pour montrer leur opposition aux politiques gouvernementales. Le journaliste a également critiqué le procès intenté à Vladislav Kavaliou et Dmitri Kanavalov, ainsi que leur condamnation à mort. Ces deux hommes ont été exécutés en mars 2012 après avoir été déclarés coupables d'avoir participé à une série d'attentats à la bombe au Bélarus.

Andreï Poczobout continue de faire l'objet d'une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis, prononcée à son encontre le 5 juillet 2011 pour avoir publié des articles similaires dans d'autres journaux. Par conséquent, il ne peut pas quitter le pays et doit se présenter régulièrement dans un poste de police. Amnesty International continuera de surveiller cette affaire, et appelle les autorités bélarussiennes à annuler la déclaration de culpabilité de cet homme et à lever les restrictions qui pèsent sur sa liberté de mouvement.

Andreï Poczobout remercie tous ceux qui se sont mobilisés en sa faveur.

Aucune action complémentaire n'est pour l'instant requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 181/12. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR49/018/2012/fr>.

Nom : Andreï Poczobout
Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 181/12, EUR 49/003/2013, 19 mars 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

